

## Procès-verbal

### de la séance du conseil communautaire en date du 25 juillet 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 25 juillet, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence de son président, Monsieur Eric JALTON.

<b><i>Date de convocation :</i></b>	Le 18 juillet 2025
<b><u>Nombre conseillers :</u></b>	En exercice : 48
<b>Présents : 31 (dont 25 en visioconférence*)</b>	<p><b><u>Président :</u></b> M. Eric JALTON*</p> <p><b><u>Vice-présidents :</u></b> M. Dominique BIRAS* (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4<sup>ème</sup> vice-présidente) M. Georges BREDENT* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL* (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO* (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)</p> <p><b><u>Autres membres du bureau :</u></b> Mme Corine PETRO*- M. Pierre THICOT- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION</p> <p><b><u>Autres conseillers communautaires :</u></b> Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*- Mme Sandra ENJARIC*-M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- M. Michel MADDO*- Mme Magaly MARCIN*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE*- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE*- M. Come Philibert MOUEZA*</p>
<b>Conseillers ayant donné pouvoir : 4</b>	<p><b><u>Vice-présidents :</u></b> M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Tania GALVANI</p> <p>Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Jean-Luc CELIGNY</p> <p>M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président) à M. Joseph LEE</p> <p><b><u>Autre conseillère communautaire :</u></b> Mme Francine DOQUET-ROUSSAS à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE</p>
<b>Absents excusés : 7</b>	<p><b><u>Vice-présidents :</u></b> M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)</p> <p><b><u>Autre membre du bureau :</u></b> Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX</p> <p><b><u>Autres conseillers communautaires :</u></b> Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Marie-Camille MOUNIEN- Mme Nadège THEOPHILE</p>
<b>Absents : 6</b>	<p><b><u>Vice-président :</u></b> M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)</p> <p><b><u>Autre membre du bureau :</u></b> M. Fabert MICHEL</p> <p><b><u>Autres conseillers communautaires :</u></b> M. Justin DESSOUT- M. Alix NABAJOH -M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE</p>
<b>Secrétaire de séance :</b>	Mme Lyliane PIQUION

Il est proposé de désigner Madame Lyliane PIQUION comme secrétaire de séance.

Cette dernière acceptant, cette proposition est validée à l'unanimité.

Madame Lyliane PIQUION salue l'assemblée puis procède à l'appel. Elle annonce que le quorum est atteint, le conseil peut donc valablement délibérer sur les points suivants :

## ORDRE DU JOUR

1. Retrait des délibérations adoptant les budgets supplémentaires (budget principal, budget annexe Sonis et budget annexe environnement et cadre de vie)
2. Projet de transport collectif en site propre (TCSP) Kéti : avis du conseil communautaire dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale
3. Convention de partenariat avec la société Green Agency – Édition 2024 des GreenDays Guadeloupe - Régularisation
4. Recours à des compétences externes sous forme de vacation – Exercice 2025

Monsieur Pierre THICOT salue l'assemblée et informe qu'il a l'avantage et le plaisir de suppléer le président de CAP Excellence, qui participe en distanciel, pour l'animation de ce conseil.

**RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°1 - Retrait des délibérations adoptant les budgets supplémentaires (budget principal, budget annexe Sonis et budget annexe environnement et cadre de vie)**

Rapporteuse :  
M. Marc MIGEREL  
Directeur des affaires financières

Monsieur Pierre THICOT rappelle l'objet de la première affaire et annonce qu'elle va être présentée par Monsieur Marc MIGEREL.

Monsieur Marc MIGEREL salue l'assemblée et rappelle également l'objet de l'affaire avant d'indiquer que par courrier daté du 20 mai 2025, la préfecture a informé les services de CAP Excellence de la saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) du budget primitif 2025 de CAP Excellence sur les fondements de l'article L.1612-5 du Code général des collectivités territoriales ; la préfecture estime que le budget de l'EPCI n'est pas voté en équilibre réel et donc ne respecte pas certaines dispositions qui prévoient que le montant en capital de la dette doit être couvert par les ressources propres.

Par courrier du 26 juin 2025, la préfecture confirme la saisine du budget au motif que la maquette budgétaire ne prévoit pas de déclinaison au compte 1641 et donc ne permet pas d'avoir une lecture détaillée des crédits inscrits au chapitre 16.

Le 22 juillet, CAP Excellence a reçu un courrier de la CRC accompagné d'un questionnaire.

Dans un esprit de conciliation, il est demandé au conseil communautaire de voter le retrait des trois délibérations adoptant les budgets supplémentaires (BS) 2025.

Le directeur général, Monsieur Bruno PIERREPONT, interpelle le président pour annoncer que Madame Ilda BLOU, la directrice générale adjointe des ressources et moyens par intérim, va apporter un complément.

Madame Ilda BLOU remercie le directeur général et précise que les services de la préfecture leur ont indiqué qu'ils tiendront compte des éléments qui figuraient dans les BS de l'EPCI.

Monsieur Pierre THICOT déclare que la discussion est ouverte et demande s'il y a des observations. Sans réponse, il annonce la mise aux voix.

**Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :**

**ARTICLE 1-** Le retrait des délibérations suivantes du conseil communautaire du 18 juin 2025 adoptant les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 :

- la délibération n°2025.06.04/679 relative au *budget principal* ;
- la délibération n°2025.06.04/680 portant sur le *budget annexe centre culturel de Sonis* ;
- la délibération n°2025.06.04/681 concernant le *budget annexe environnement et cadre de vie*.

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour	35
Contre	0
Abstention	0

**PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE (TCSP) « Kéti » : avis du conseil communautaire dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale**

Rapporteuse :

*Mme Odyle ESPAIGNET-BATTA*

Directrice générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement durable

Monsieur Pierre THICOT rappelle l'objet de cette affaire et annonce qu'elle va être présentée par Madame Odyle ESPAIGNET-BATTA en l'absence de Monsieur Justin DESSOUT, vice-président de la commission transports et mobilités.

Madame Odyle ESPAIGNET-BATTA salue l'assemblée et indique que les services de l'Etat ont saisi CAP Excellence dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale pour le projet de transport collectif en site propre (TCSP) appelé « Kéti » qui est porté par le syndicat mixte des transports (le SMT) et la Région Guadeloupe, avec leurs partenaires.

Une présentation succincte du projet « Kéti » est proposée avant de passer ensuite aux différents points qui constituent l'avis de CAP Excellence.

Le projet « Kéti » constitue le futur réseau de bus à au niveau de service de La Guadeloupe. Ces principaux objectifs sont : d'améliorer de manière très significative les temps de parcours en transport en commun ; de proposer un service de très haute qualité ; de couvrir toute l'agglomération centrale et de favoriser l'intermodalité.

Le projet « Kéti » consiste en trois lignes de bus à haut niveau de service (BHNS). Sur 45 kilomètres de voies réservées aux transports en commun. Et 18 kilomètres qui sont aménagés lors de la première phase opérationnelle.

Le projet prévoit également l'aménagement de sept pôles d'échanges multimodaux ; l'aménagement d'itinéraires cyclables et la réorganisation du réseau de transport en commun, considérant que le TCSP sera la colonne vertébrale et que le reste du réseau de bus permettra des dessertes plus fines des quartiers.

Ce projet ambitieux est phasé en deux temps : un projet à court terme (2032) et un projet à long terme (2040). Le projet à court terme concerne plusieurs parties du territoire communautaire, notamment le centre-ville de Pointe-à-Pitre. Avec Vieux Bourg, Bergevin et Chauvel. Et une partie de la ville des Abymes avec la zone d'aménagement concerté (la ZAC) de Perrin, la voie de service de l'aéroport et puis d'autres parties du territoire de la Guadeloupe notamment sur La Rivière du Levant et Versailles Jabrun. Et une partie de la ville de Morne-à-L'Eau également.

C'est dans le cadre de l'instruction du dossier que CAP Excellence est saisie ainsi que les villes membres- elle en profite pour indiquer que les délibérations des villes sont aussi attendues-, et CAP Excellence avait deux mois pour émettre son avis. C'est donc l'occasion pour eux de faire valoir les attentes et priorités de leur EPCI, de garantir la prise en compte de spécificités de leur territoire notamment dans le cadre de l'évaluation environnementale, et d'affirmer la position de CAP Excellence comme partenaire stratégique du SMT dans la gouvernance des mobilités, particulièrement pour le projet « Kéti ».

L'avis de CAP Excellence porte notamment sur le territoire de CAP Excellence et comporte un premier point sur l'opportunité du projet. Comme elle l'a indiqué- et elle synthétise un peu le paragraphe qui leur est proposé dans la note- ce projet est en cohérence avec les objectifs de transition écologique ; de désenclavement urbain et de cohésion territoriale de CAP Excellence. Particulièrement les documents stratégiques qui sont actuellement en finalisation tels que le plan air-énergie territorial et le schéma de cohérence territoriale (le SCoT) dans sa phase projet d'aménagement stratégique déjà validée par le conseil communautaire et la phase document d'orientations et d'objectifs- la partie réglementaire- qui sera aux élus soumise très prochainement.

Deux points particuliers sur les projets qui sont portés par CAP Excellence, notamment le projet de ZAC de Perrin qui a lui-même fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale spécifique, et donc, pour le coup, l'autorisation environnementale pour le projet TCSP exclut la ZAC de Perrin, considérant que pour la section Perrin, dans laquelle passera le TCSP, l'autorisation environnementale est déjà acquise dans la mesure où le projet « Kéti » respecte les préconisations auxquelles l'EPCI est lui-même soumis. Ils ont vérifié que le projet « Kéti » respecte les prescriptions du dossier d'autorisation de CAP Excellence et dans cette mesure ils considèrent que l'avis peut être délivré favorablement.

Concernant les quartiers en renouvellement urbain, sur les périmètres de renouvellement urbain, CAP Excellence a défini les prescriptions urbaines et paysagères que le projet « Kéti » s'engage également à intégrer. Donc pour les projets de ZAC de Perrin et pour le projet RUCAP, des conventions spécifiques de partenariat formaliseront les engagements entre les parties : CAP Excellence, le SMT et la Région ; et peut-être d'autres opérateurs qui sont compétents sur ces sections.

S'agissant des enjeux en matière d'impact environnemental, le projet a été aligné avec les objectifs de trajectoire de réductions tels que définis dans la stratégie nationale plan carbone ou le plan climat-air-énergie territorial de CAP Excellence.

Sur le point de l'imperméabilisation des sols, le projet entrainera une imperméabilisation d'environ 14 600m<sup>2</sup>. Cette augmentation sera compensée dans le cadre des mesures ERC (éviter. Réduire. Compenser) prévues dans le dossier d'autorisation.

Sur la partie gestion des eaux pluviales de l'opération, le projet ne fait pas obstacle aux écoulements.

Sur la partie gestion des écoulements des ouvrages hydrauliques annexes, le projet propose des études hydrauliques qui démontrent la non-aggravation du risque inondation.

Concernant l'aléa inondation, l'opération est compatible aux prescriptions des plans de prévention des risques naturels révisés qui sont en cours d'instruction par les services de l'Etat. Et le SMT prévoit, en cas d'inondation, une offre de service qui permet d'assurer la continuité de service.

Globalement, concernant l'intégration au changement climatique, l'itinéraire du projet a été défini de manière à répondre au besoin en déplacement de la population guadeloupéenne en desservant les principaux pôles générateurs de mobilité qui sont eux- hélas ! - en zones quand même vulnérables. Ce qu'ils constatent tout de même sur le projet « Kéti » c'est que la solution proposée en BHNS permet la meilleure adaptabilité en cas de modification future du tissu urbain, en réponse aux changements climatiques. Si pour des raisons de vulnérabilité trop importante et de mise en danger des Hommes et des biens des infrastructures sont déplacées, la solution du BHNS permet l'adaptabilité qui permettra de desservir ces infrastructures.

Bien que le dossier communiqué présente un certain nombre de points qui est listé ci-après, CAP Excellence formule les recommandations suivantes pour suivre la coordination avec l'ensemble des collectivités et des parties prenantes, notamment sur les modalités d'insertion urbaine pour les parkings, pour les pôles des changements multimodaux, pour le tracé du TCSP et pour le tracé des pistes cyclables.

Sur les aménagements hydrauliques. Les aménagements hydrauliques qui permettent d'améliorer la situation. Il faudrait que la concertation soit menée et renforcée avec les autorités compétentes en matière des eaux pluviales urbaines notamment le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (le SMGEAG) pour la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPUR), en matière de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour CAP Excellence et en matière de voirie ce se sont les gestionnaires de voirie : CAP Excellence, les villes et surtout Routes de Guadeloupe.

Veiller à une mise en œuvre rigoureuse des mesures éviter. Réduire. Compenser (ERC). Cela a déjà été dit.

Assurer le suivi environnemental post travaux.

Assurer un pilotage coordonné avec l'aménageur de la ZAC de Perrin, qui sera désigné les prochains mois.

Poursuivre la concertation avec les habitants.

Et puis assurer une bonne articulation entre les différents plans de gestion de crise et proposer une offre de continuité de service comme elle l'a dit également.

Le projet a été présenté en commission mixte aménagement de l'espace communautaire ainsi que transports et mobilités, ce mercredi. Deux nouveaux points ont été proposés- et c'est pour cela que la délibération qui leur est présentée aujourd'hui est légèrement amendée par rapport à ce la version reçue dans le dossier du conseil la semaine dernière-notamment deux points concernant le souhait que le projet « Kéti » favorise la continuité des pistes cyclables et piétonniers en lien avec les projets en cours portés par l'EPCI (notamment la Promenade verte et bleu, le projet RUCAP) et/ou par les villes notamment en zone urbaine, en proposant que des itinéraires cyclables communs soient communs au projet de renouvellement urbain.

Le deuxième point rajouté à la suite de la commission c'est que les parkings relais qui sont prévus au projet « Kéti » permettront de porter réponse au besoin de stationnement identifié pour les équipements structurants des zones urbaines notamment pour les équipements culturels. Ils ont pris l'exemple du Centre des arts et de la culture pour lequel le dimensionnement du stationnement au plus près de l'équipement intègre les parkings relais qui sont, eux, à distance et qui seront desservis directement par le TCSP.

À la suite de l'avis favorable de la commission mixte aménagement de l'espace communautaire ainsi que transports mobilités qui s'est tenu le 23 juillet, les membres du conseil communautaire sont invités à délibérer pour formuler l'avis de CAP Excellence dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale.

Monsieur THICOT la remercie pour cet exposé et demande à Monsieur DAUBIN, qui est en distanciel, s'il a des observations à formuler sur cette affaire en sa qualité de président du SMT.

Monsieur Georges DAUBIN répond non. Pas du tout. Il était à la commission, il a dit ce qu'il avait à dire. Cela lui convient totalement. Et il ne peut pas être juge et partie. La proposition d'avis de l'agglomération CAP Excellence lui convient.

Monsieur THICOT cède la parole à Madame GARGAR qui souhaite intervenir.

Madame Maddly GARGAR salue l'assemblée avant d'informer qu'elle a participé elle-aussi à la réunion qui s'est déroulée par visioconférence mercredi dernier.

A titre personnel, elle continuera à déplorer le fait que ... Elle habite en plein Pointe-à-Pitre, elle est désolée de le dire mais elle ne voit trop comment ce projet va pouvoir se développer si eux-mêmes élus ils ne se rendent pas au moins une fois sur le terrain pour voir. Cela la gêne énormément. Parce qu'il y a probablement des choses à revoir. Il est très beau ce projet. Elle voit un petit peu comment fonctionnent les Karulis, il y a très souvent trois énormes camions à l'angle de la rue Bébian, en face de l'ancien Centre des arts et de la culture, qui génèrent énormément d'embouteillage, ils sont tous les trois là en même temps. Il est beau ce projet. Il se réalisera en pleine campagne donc certainement ça va aussi dénaturer la campagne. Les résidents ne s'imagineront pas pouvoir vivre dans un endroit qui n'aurait pas été aménagé en leur faveur. Et c'est pour cela qu'elle avait suggéré qu'ils aillent au moins une fois sur place- ils ne sont pas si nombreux que cela- pour voir comment se développera ce projet. Voilà ce qu'elle avait à dire.

Monsieur THICOT demande s'il y a d'autres observations et laisse la parole à Madame ESPAGNET-BATTA.

Madame ESPAGNET-BATTA déclare que la proposition de Madame GARGAR d'aller sur site visiter avait été faite en commission et donc ils ont ... Les représentants du SMT étaient présents. Et ils vont proposer un parcours sur le projet de TCSP.

Ce qu'ils ont aussi évoqué en commission- ils ont quand même développé mais ils sont à disposition pour à nouveau le faire- c'est qu'effectivement l'offre globale de transport sur CAP Excellence mais également à l'échelle de La Guadeloupe sera revue, considérant, comme elle le disait tout à l'heure, que le TCSP sera la structure principale à partir de laquelle les bus vont rayonner et vont desservir plus en détail les quartiers et les différentes zones du territoire. Donc ce sera un sujet qui sera à nouveau présenté si besoin, pour bien expliquer la réorganisation du réseau global avec le TCSP qui vient en complément des bus actuels du réseau qui sera redéployé et pour lesquels une délégation du service public aussi sera mise en place bien entendu.

D'autres sujets ont été dits, débattus en commission, notamment l'impact environnemental sur la section de Morne-à-l'Eau. Bien évidemment l'avis de CAP Excellence est sur le territoire de CAP Excellence mais il est vrai que là un échange aussi sur ces éléments-là.

Monsieur THICOT signale à Monsieur SOREZE EUGENE qu'il a la parole.

Monsieur Alain SOREZE EUGENE salue l'assemblée et déclare que c'est pour se féliciter de la prise en compte des travaux de la commission aménagement et par ailleurs de la valeur ajoutée apportée au projet de délibération sur les deux points qui ont été précisés. Il tenait à exprimer sa satisfaction et à dire aux élus que leur avis s'enrichit du travail de la commission avec ces deux points très importants.

Monsieur THICOT propose de procéder au vote tout en reprenant les propos de Monsieur DAUBIN signalant qu'il ne peut pas être juge et partie et donc ce dernier va être retiré de la salle ou bien il va sortir de lui-même peut-être et mention sera faite sur le procès-verbal.

Entretemps Monsieur Georges DAUBIN se déporte en raison de sa qualité de président du syndicat mixte des transports du Grand cul de sac marin (le SMT).

Il est procédé au vote.

### **Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :**

**ARTICLE 1**– D'émettre un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale du projet de TCSP Kéti, porté par le Syndicat Mixte des Transports du Grand cul de sac marin (le SMT) et par la Région Guadeloupe.

Réception par la DEAL à la DEAL compétente, ainsi qu'aux mairies des communes membres.  
Publication : 09/12/2025

**ARTICLE 2** autoriser Monsieur le président à notifier la présente délibération aux services préfectoraux, à la DEAL compétente, ainsi qu'aux mairies des communes membres.

**ARTICLE 3** – Le président, le directeur général de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour	34
Contre	0
Abstention	1 déport de M. Georges DAUBIN, élu intéressé à l'affaire)

Monsieur THICOT déclare cette affaire adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRE N°3 - Convention de partenariat avec la société Green Agency – Édition 2024 des GreenDays Guadeloupe - Régularisation****Rapporteur :***M. Pierre THICOT*

Conseiller autre membre du bureau communautaire

Monsieur THICOT informe que la troisième affaire ne sera pas présentée au cours de ce conseil, elle le sera à une date ultérieure.

**Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :**

**ARTICLE 1-** De prendre acte du report de cette l'affaire numéro trois de l'ordre du jour relative à la régularisation de la convention de partenariat avec la société Green Agency – Édition 2024 des GreenDays Guadeloupe.

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour	35
Contre	0
Abstention	0

**Recours à des compétences externes sous forme de vacation – Exercice 2025**

Rapporteuse :

*Mme Jovenka MICHEL*  
Directrice des ressources humaines

Monsieur Pierre THICOT annonce que cette affaire va être présentée par Madame Jovenka MICHEL.

Monsieur Côme Philibert MOUEZA interpelle Monsieur THICOT pour lui faire remarquer qu'il y a eu une abstention s'agissant du projet TCSP qui vient d'être voté : celle de Monsieur DAUBIN.

Monsieur THICOT répond que Monsieur DAUBIN n'a pas pris part au vote.

Monsieur MOUEZA lui fait observer qu'il a dit à l'unanimité or il y a une abstention de Monsieur DAUBIN.

Monsieur THICOT explique que Monsieur DAUBIN n'a pas pris part au vote donc il ne s'est pas abstenu, il n'était pas présent.

Monsieur MOUEZA en prend note.

Monsieur THICOT revient à l'objet de l'affaire et donne la parole à Madame MICHEL.

Entretemps Monsieur Georges DFAUBIN prend part de nouveau à la séance.

Madame Jovenka MICHEL salue l'assemblée et indique que compte tenu des enjeux stratégiques majeurs liés aux projets portés par les syndicats intercommunaux notamment pour le rétablissement de la distribution de l'eau, et de leur impact direct sur la stratégie d'aménagement et de développement de leur EPCI, le conseil communautaire est saisi afin d'autoriser le recours à une expertise externe dans le cadre de la vacation, afin d'assurer la cohérence et la qualité des démarches engagées et d'anticiper les enjeux pour leur établissement. Cette solution permettra d'optimiser la gestion de leurs projets en préservant un savoir-faire accumulé au fil des années par leurs personnels.

Et ce vacataire sera chargé du suivi des relations stratégiques avec les satellites de l'EPCI, à savoir le Syndicat de valorisation des déchets (le SYVADE), le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) et le Syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin (SMT) et également la Société mixte d'aménagement de la Guadeloupe (SEMAG). Il serait donc chargé de la préparation et de l'appui aux élus pour les conseils syndicaux et d'administration ; il assistera aux instances délibératives et rendra des notes d'impact des décisions prises par les conseils syndicaux des trois EPCI et de la société précitée.

Ce vacataire serait donc rénuméré selon un forfait brut de 250€ par jour dans la limite de 10 vacations mensuelles en vue d'accompagner les élus et les cadres pour la préparation de ces conseils.

En toute transparence - elle demande au directeur général si elle peut, ils peuvent peut-être être transparents- ils pressentent Monsieur Bernard LUBETH pour un accompagnement pendant 6 mois puisqu'il accède prochainement à la retraite et ils souhaiteraient bénéficier de son appui encore quelques mois avant de le libérer totalement de ses fonctions à CAP Excellence.

Le conseil communautaire est invité à délibérer sur cette création d'emploi de vacation qui reste temporaire puisqu'elle est limitée à 6 mois renouvelable.

Monsieur THICOT demande s'il y a des observations par rapport à cette affaire.

Monsieur Alain SOREZE EUGENE demande la parole.

Monsieur THICOT la lui accorde.

Monsieur SOREZE EUGENE souhaite savoir s'il n'y a pas obligation d'appel à candidature et de publicité dans le cadre d'un recrutement de vacataire.

Accusé certifié électronique  
Madame MICHEL informe qu'il n'y a pas d'obligation.

Réception par le préfet : 09/12/2025

Publication : 09/12/2025  
Monsieur SOREZE EUGENE la remercie pour sa réponse.

Monsieur THICOT demande s'il y d'autres observations et, sans réponse, annonce le passage au vote.

**Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :**

**ARTICLE 1-** D'autoriser le président de la Communauté d'Agglomération de CAP Excellence à recruter un expert sur la base d'un contrat de vacation pour une durée de six (6) mois renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

L'objet des vacations portera sur le suivi des relations stratégiques avec les organismes satellites de l'EPCI, à savoir le SYVADE, le SMGEAG, la SEMAG et le SMT. Le vacataire sera chargé de la préparation et de l'appui aux élus pour les conseils syndicaux et d'administration, il assistera aux instances délibératives et rendra des notes d'impact des décisions prises au sein de ces instances.

**ARTICLE 2-** De fixer la rémunération de cet agent sur la base d'un forfait brut de 250 euros par jour travaillé imputés sur le budget principal de l'établissement, dans la limite de dix (10) vacations mensuelles.

**ARTICLE 3-** D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

**ARTICLE 4-** De donner tout pouvoir à Monsieur le président pour signer les documents et actes afférents à la présente délibération.

**ARTICLE 5-** Le président, le directeur général de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour	35
Contre	0
Abstention	0

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pierre THICOT demande au président, qui est en distanciel, s'il y a des commentaires à faire.

Le président Monsieur Eric JALTON répond non, Monsieur le président en présentiel. Puis il informe que concernant la situation de l'eau en Guadeloupe, et singulièrement sur le territoire de CAP Excellence, et particulièrement sur le territoire de la ville des Abymes, et encore plus particulièrement sur les zones des Grands-Fonds Abymes, ils connaissent la situation via les médias, via les gens qu'ils côtoient qui leur rapportent leurs difficultés, leurs souffrances quant à l'accès à l'eau potable. Il ne parle même pas de l'assainissement qui pose problème notamment sur les secteurs de Pointe-à-Pitre ni de la gestion des eaux pluviales urbaines pour lesquels ils versent un million-deux millions d'euro au SMGEAG qui n'est pas assurée et pour laquelle ils demandent- en tout cas, lui, il demande- la maîtrise d'ouvrage déléguée. Pour qu'ils consomment moins d'argent. Pour le bien-être des administrés de CAP Excellence, de Pointe-à-Pitre.

Et concernant l'eau potable, il y a énormément de difficultés ; Tout ce qu'ils avaient réalisé de bénéfique pour la population sous l'égide d'Eau d'Excellence a pratiquement été éteint par le syndicat nouveau. Ils n'étaient pas opposés à ce syndicat unique. Ce n'était pas leur tasse de thé à l'époque. Il invite à se rappeler de feu Monsieur GATOUX. Que s'ils doivent rentrer à tout prix, à marche forcée, encore faut-il qu'il y ait un certain nombre de conditions qu'ils avaient énoncé et qui n'a jamais été rempli. Ils sont passés par une loi pour leur imposer un syndicat unique avec énormément d'inégalités. Ce qui est d'ailleurs dans les statuts de ce syndicat n'est même pas respecté. On a imposé au conseil syndical une gouvernance à quatre : préfet, président de Région, président de Département, président du Syndicat. Ils se réunissaient tous les quinze jours pour prendre des décisions opérationnelles d'investissement, et il en passe, dessaisissant ainsi les élus du conseil syndical, notamment, de leurs prérogatives et, généralement, les élus Guadeloupéens. C'est une régression par rapport à la décentralisation que, pour sa part, il n'aurait jamais acceptée. Il est resté trois ans en se taisant parce qu'il ne voulait pas être « le mouton noir » qui empêche ce merveilleux syndicat unique de prendre son essor. L'année dernière il a fait le constat, il a poussé un coup de gueule en 2024, et cette année-ci, là carrément, il a décidé de mettre en berne le drapeau de la ville des Abymes en tant que maire et d'interpeller le ministre des Outre-mer pour l'alerter de la situation. Le ministre lui a répondu très longuement mais à côté de la plaque en disant que tout va bien madame la marquise. Dégager, il n'y a rien à voir. Tout est bien. La population est contente. Tout est parfait. C'est loin d'être le cas sur le terrain.

Ils ont mis en place une taskforce au niveau de CAP Excellence pour suivre, avec les élus siégeant au conseil syndical, les choses de près et particulièrement sur la ville des Abymes, aussi sur Pointe-à-Pitre et un peu également sur Baie-Mahault. Donc il les invite, évidemment, à faire remonter les impressions du terrain.

Ils ont demandé que des mesures palliatives puissent être mises en place : l'eau, l'accès à l'eau en bouteille, à des réservoirs d'eau potable ou d'eau de pluie pour soulager la population en souffrance en attendant que le plan Marshall annoncé par le président LOUISY apporte quelques effets. Ils restent sceptiques mais ils jouent le jeu.

Il tenait à leur en parler. Il n'a pas prévu de vœu particulièrement au niveau du conseil communautaire ; simplement, il leur demande, évidemment, de soutenir leur action pour défendre les intérêts de leurs mandants concernant leur accès, leur droit à l'eau. De qualité. En quantité. Et en régularité.

Il conclut son propos en signalant que s'il y a des interventions là-dessus, il est tout ouï.

Monsieur Pierre THICOT demande s'il y a des interventions.

Le président ajoute que ce qu'il demande avec la taskforce, c'est qu'on puisse revoir cette architecture quant à la gouvernance d'accès aux financements, l'accompagnement de l'État. Revoir la copie. Il n'est pas pour tout mettre à la poubelle mais il faut revoir la copie, il faut remettre les élus au centre de ce syndicat. Que l'État reste parce qu'il a des devoirs et qu'on puisse bien préciser la place de l'État et mettre en adéquation ce qui sera fait avec ce qui est écrit dans les statuts modifiés de ce syndicat. Et si les choses ne peuvent pas se faire ainsi, il pense –il les consultera à ce niveau-là le cas échéant – qu'ils puissent demander à revoir leur autonomie par rapport à ce syndicat et qu'ils puissent reprendre leurs billes là où ils peuvent servir les intérêts des trois communes de CAP Excellence.

Monsieur THICOT signale que Monsieur SOREZE EUGENE a demandé la parole.

Monsieur Alain SOREZE EUGENE salue de nouveau le président et signale qu'il veut féliciter surtout la fin des pronos tenus par ce dernier disant qu'ils auront, eux en tant que conseillers communautaires, à prendre leurs responsabilités et c'est pour cela qu'il dit au président qu'il serait bien... et c'est pour cela qu'il félicite la teneur et le contenu du courrier envoyé au président du SMGEAG demandant beaucoup d'éléments d'information et de précision. Mais il serait bien qu'ils puissent recevoir de façon officielle copie de ce courrier par e-mail et pas seulement à travers les réseaux sociaux afin qu'ils puissent avoir ces documents de façon officielle. Et il espère que d'ici septembre – octobre, à la rentrée, ils auront un point à faire en conseil communautaire à partir des éléments de réponse et de réflexion que formulera le président Eric JALTON parce qu'effectivement, en tant qu'élus de proximité, ils sont interpellés. Le président a parlé des Abymes mais il y a aussi parfois cet amalgame quand on sait que Le Gosier souffre, mais à Le Gosier il y a une partie pointoise notamment La Marina où il y a aussi des problèmes d'assainissement. Il y a aussi, en matière d'eau, tout le secteur de Bergevin-Lauricisque. Donc voilà. Chacun dans sa commune est interpellé en tant qu' élu. Mais il félicite les démarches de réflexion et d'interpellation du président Eric JALTON. Et donc ses deux observations sont les suivantes : avoir, officiellement, copie de ses correspondances par e-mail et ensuite, prévoir – comme le président l'a dit – un point officiel en conseil communautaire pour en tirer les enseignements et pourquoi pas examiner cette autonomie qu'il appelle de ses vœux. Puis il remercie le président avant de lui souhaiter bonne chance pour le combat mené.

Le président le remercie à son tour et informe les élus que son cabinet, Madame CHAUDRIN-RABOTEUR, ainsi que Madame MÉLISSE qui suit de près les opérations et qui est l'une de ses experts en la matière avec Monsieur MÉRIDAN et d'autres tels que Monsieur PIERREPONT. En tout cas Madame MÉLISSE et Madame CHAUDRIN-RABOTEUR étaient chargées de leur envoyer par e-mail ces documents.

Madame Claudia CHAUDRIN-RABOTEUR, directrice de cabinet adjointe, confirme que cela a été fait hier.

Le président lui fait remarquer que Monsieur SOREZE EUGENE ne confirme pas.

Monsieur Pierre THICOT signale que Madame PIQUION demande la parole.

Le président note que cela a été fait hier et demande si c'est pour tous les élus communautaires.

Madame CHAUDRIN-RABOTEUR confirme au président que cela a été fait hier pour tous les élus communautaires.

Le président invite à faire plus, à envoyer même ailleurs, au-delà. Il avait demandé d'adresser au CODEV, à d'autres partenaires afin qu'ils les informent aussi. Il ne va pas leur citer toute la liste, c'est leur job. Puis il précise que, dans un deuxième temps, ils ont mis à disposition sur les réseaux sociaux. C'est peut-être là que Monsieur SOREZE EUGENE y a eu accès mais il faudrait que ce dernier vérifie qu'il est bien présent sur le listing et qu'il l'a bien reçu. Peut-être n'a-t-il pas encore consulté, si cela a été fait récemment. Lui, il ne sait pas. Mais l'intention est là pour qu'ils soient informés et consultés aussi. Il y a d'autres réflexions, d'autres évolutions, ils seront informés et consultés évidemment quand il y aura des décisions à prendre ou à préparer, des avancées à opérer.

Madame Lyliane PIQUION signale qu'elle a reçu tout le courrier qu'elle a regardé avec beaucoup d'attention. Et elle pense, effectivement, que sur un sujet aussi crucial il est important qu'ils y réfléchissent et raisonnent ensemble sur le sujet de façon à trouver la meilleure manière de pallier ce problème vital en quelques sorte. Donc merci pour ces éléments bien reçus.

Madame Maddly GARGAR signale qu'elle tient à intervenir à ce sujet comme elle siège au SMGEAG où elle représente CAP Excellence. Elle souligne qu'elle ne déplore qu'une chose- et c'est quand-même triste à dire- mais pour faire un conseil d'administration, ils sont obligés de supplier les gens, tous les élus quels qu'ils soient, surtout les maires des différentes communes. Et ça, elle trouve cela déplorable. Ils se retrouvent parfois à trois élus alors qu'ils ne sont pas chefs d'édilité. Le seul chef d'édilité qui vient régulièrement c'est la maire de Le Moule, c'est Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN. C'est quand-même dommage. Elle pense que ce SMGEAG a été créé avec tous les chefs d'édilité de la Guadeloupe. Il faut les supplier pour qu'ils se connectent. Et quand ils se connectent pendant cinq minutes, les cinq minutes qui suivent ils se sont déjà déconnectés. Alors il est facile de critiquer mais elle pense que là aussi il faut que les élus – elle parle de ceux qui sont à la tête des différentes communes – prennent leurs responsabilités. Voilà ce qu'elle avait à dire.

Puis elle ajoute qu'elle a reçu tout le courrier quelles que soient les voies par lesquelles cela a été envoyé. Elle reçoit tout.

Et elle les invite à croire ses propos suivants : certes, ce syndicat bat de l'aile mais il continuera de battre de l'aile tout autant que les élus guadeloupéens ne se rassembleront pas, ne se mettront pas ensemble autour d'une table pour discuter des différents problèmes de la Guadeloupe. Voilà ce qu'elle avait à dire.

Monsieur Pierre THICOT annonce que Madame CHAMMOUGON-ANNO a également des observations à formuler.

Madame Sylvie CHAMMOUGON-ANNO signale qu'elle a reçu tous les courriers, tous les courriels.

Ce qu'elle souhaite dire c'est que c'est un peu une chronique d'une mort annoncée. Ils le savaient déjà, lorsque cette fameuse décision a été prise de façon unilatérale, qu'ils en paieraient les conséquences. Aujourd'hui, on voit la différence. Elle, elle peut dire que c'est vrai que lorsque c'était Eau d'Excellence on avait des soucis- soit- mais on en avait moins. Aujourd'hui c'est vraiment la catastrophe. Elle a eu à prendre sur elle pour distribuer des packs d'eau dans son quartier parce que c'était catastrophique vu les personnes en situation de handicap, les personnes âgées qui n'avaient pas d'eau. Cela faisait dix jours qu'ils n'avaient pas d'eau. Et ils n'avaient surtout pas d'explications venant du SMGEAG. Pourtant elle a appelé partout pour avoir des informations pour pouvoir transmettre à ses voisins. Donc ce qu'elle peut dire, c'est qu'elle salue la démarche et elle pense qu'il faut qu'ils se mettent ensemble pour y arriver, pour trouver des solutions.

En plus, elle entend ce que dit sa collègue. Et c'est vrai qu'elle peut comprendre que cela ne doit pas être simple. Elle doit vraiment se demander pourquoi il y a si peu de monde qui vient à ces réunions alors que ce sont des réunions qui sont importantes. Voilà un peu ce qu'elle voulait apporter comme information supplémentaire.

Monsieur THICOT demande s'il y a d'autres observations.

Le président déclare que problème de l'absentéisme des élus c'est un fait. Lui, il n'est pas membre du conseil syndical. Ils ont des représentants des trois communes d'ailleurs dans ce conseil syndical. Le problème c'est quand on se rend compte- il ne prend pas leur défense a priori- qu'on est l'organe délibérant au conseil syndical et que depuis 2021 on n'a jamais mis en place un Bureau. Que, deuxièmement, les décisions sont prises par un quarteron de décideurs : le préfet, le président de Région, le président de Département, le président du syndicat qui se réunissent tous les quinze jours et qui décident ce qu'on va faire au niveau du personnel, ce qu'on va faire au niveau des investissements, etc. etc. Parfois même les tours d'eau sont monopolisés par le président du syndicat qui décide tel jour d'épargner sa commune des tours d'eau- il le sait de source sûre, il peut en parler- au détriment notamment directement de la ville des Abymes. Donc le conseil syndical est une sorte de chambre d'enregistrement où on présente des documents sans précision, on demande de voter quand on permet de voter. Mais la gouvernance n'est pas assurée par le conseil syndical. Au mépris des statuts même de ce syndicat créé par la loi. On n'a pas beaucoup envie de venir pour être consacré comme une sorte de béni-oui-oui ou de chambre d'enregistrement. Il n'y a pas de concertation sur notamment le choix des tours d'eau, la méthode. Tous les questionnements qu'il a évoqués dans ses trois correspondances adressés au président du syndicat. Il précise bien les lieux où on... Cela devrait se faire sans qu'il ait à intervenir. Avec les conseillers syndicaux.

Il demande de lui donner l'ordre du jour où ces questionnements ont été posés.

Il poursuit en indiquant qu'il pense qu'il y a un véritable problème. Il y a un quarteron qui a décidé de s'accaparer le syndicat créé par la loi sans même respecter les statuts de ce syndicat créé par la loi. Ce qui est extrêmement grave par rapport à la décentralisation. C'est le seul département de France où cela se produit. Même dans les départements où il y a des crises cela ne se produit pas. Donc ça, on ne peut pas l'accepter. Il est resté trois ans à se taire pour ne pas apparaître comme un mouton noir contre l'assemblée unique, de façon viscérale. Ils avaient posé des conditions : cinq ou quatre. Il s'en souvient encore. Ils disaient : attention, si on ne suit pas leurs conditions ce sera un Titanic en tout cas. Qu'il ne faut pas passer au forceps. Ils ont décidé de passer au forceps par la loi et c'est patatras. Comme l'a dit Madame Sylvie CHAMMOUGON-ANNO, c'est pire qu'avant. S'il a gagné les élections avec 75 % des suffrages, c'est en partie parce qu'ils ont enlevé les gens de leur souffrance d'accès à l'eau aux Abymes et même sur Morne-à-L'Eau et sur d'autres territoires de CAP Excellence, avec des travaux. Ils ont réalisé 110 millions d'euros de travaux qui, pratiquement, n'ont plus d'effet aujourd'hui, il ne sait pas par quelle opération. Il ne comprend pas jusqu'à maintenant donc il pose des questions. Là, il ne se tait plus. Trois mois de silence. Et maintenant, il faut agir. Trois ans et non trois mois. Il ne peut pas se taire sinon il est complice. Il a mis son drapeau en berne. Il ne sait pas si cela a servi à quelque chose, en tout cas le ministre lui a répondu très rapidement et très longuement. Ils ont eu le courrier, etc. mais ils ont de quoi ne pas être satisfaits. Donc il ne pense pas que l'absentéisme des élus explique tout. Il ne pense pas. Voilà, pour prendre la défense des élus.

Mais là maintenant, il faut positiver. Il y a un plan Marshall annoncé par le président, ils vont jouer le jeu de son plan Marshall, c'est ce dernier qui dirige mais ils vont demander des précisions sur ce plan Marshall et les mesures palliatives. C'est-à-dire l'urgence de l'urgence c'est de donner de l'eau aux gens. En bouteille. Avec des réservoirs d'eau potable. Des réservoirs d'eau de pluie. Ça, c'est l'urgence. Et ils vont réunir la task force pour vraiment voir comment ils peuvent organiser cela. Est-ce que CAP Excellence ne devra pas financièrement s'engager au-delà de ses compétences pour soulager la souffrance des gens notamment les plus déshérités, les plus fragiles, les plus isolés ? On n'est pas à Gaza ! Pour ne pas faire de comparaison malsaine. On n'est pas affamé mais on est assoiffé dans beaucoup de régions de CAP Excellence. Et sur l'ensemble de la Guadeloupe c'est près de 100 000 personnes qui sont en souffrance. Il parle de la Guadeloupe.

Monsieur THICOT prend la parole pour dire que pour continuer l'information et la discussion Madame POLIFONTE-MOLIA souhaite avoir la parole.

Madame Hélène POLIFONTE-MOLIA salue l'assemblée et déclare qu'elle ne peut qu'aller dans ce sens parce qu'effectivement l'ensemble du territoire de CAP Excellence souffre du manque d'eau. Le président a fait le parallèle, la métaphore d'avoir soif, effectivement, l'ensemble de la Guadeloupe aussi.

Pour parler des différentes réunions sur le SMGEAG, elle a eu à participer à une réunion. Quand bien même elle n'a pas de voix délibérative, elle peut représenter la ville de Baie-Mahault puisqu'ils sont dans le cadre d'une compétence qui a été transférée par le biais de CAP Excellence mais elle a quand même participé à cette réunion. Elle croit que Monsieur MÉRIDAN aussi était là ce jour-là. Il a fait une belle intervention sur les problématiques de l'eau du côté des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault. Comme elle était présente, elle en a également profité pour faire part des différentes problématiques qu'ils rencontraient sur leur territoire notamment. Ils ont le manque d'eau mais ils ont aussi un certain nombre de zones avec une grande difficulté pour ces personnes d'avoir un déplacement de leur compteur. Les compteurs sont situés à des années lumières donc quand il y a une casse, c'est l'habitant qui paie parce que la partie concernée ne relève pas du SMGEAG. Ils ont également des espaces où il n'y a pas du tout l'entrée de l'eau, cela n'a pas encore pu être géré. La pose de compteur, etc. Et l'extension aussi également par le SMGEAG. Ces différentes problématiques ont été mises sur le tapis et on a ressenti clairement dans les réponses que, compte-tenu des dépenses qu'il y avait autour justement de ce plan Marshall, il allait être très difficile cette année de pouvoir répondre aux différentes demandes sur la zone de CAP Excellence et notamment Baie-Mahault puisqu'elle a posé la question s'agissant de Baie-Mahault. Donc oui, ils ont- elle le dira- des décisions qui sont prises et en-deçà de ces décisions, compte tenu des contraintes budgétaires qu'ils annoncent, un certain nombre de choses devient de plus en plus difficile quand bien même effectivement- elle le rappelle- le nombre de travaux qui avait été réalisé non seulement à l'époque où ils avaient fait le transfert du côté d'Eau d'Excellence mais même avant Eau d'Excellence. La ville de Baie-Mahault n'avait pas attendu le transfert puisqu'à l'époque, avec l'ancien maire et au début avec elle, un certain nombre de travaux avait été réalisé sur le territoire de Baie-Mahault de manière à pouvoir régler cette problématique d'eau potable. De plus, les coupures en cascade qu'ils connaissent aujourd'hui, ils n'avaient pas été habitués à cela. Les dernières coupures étaient liées quand même ... Habituellement ils se retrouvent à faire jouer la solidarité mais là c'était une grosse casse qu'il y avait eu du côté de Petit-Bourg, comme ils sont sur le même branchement ; ce qui fait que souvent, quand il y a un problème qui se pose du côté de Petit-Bourg ou inversement du côté de Baie-Mahault, il y a des zones de Petit-Bourg ou inversement des zones de Baie-Mahault qui sont concernées.

Chaque fois que la problématique se pose sur le territoire de Baie-Mahault, dans tous les cas, le maire qu'elle est, est en contact direct avec le SMGEAG notamment avec le directeur technique du SMGEAG ainsi qu'une ancienne de leurs collaboratrices d'Eau d'Excellence. Les deux étaient à Eau d'Excellence d'ailleurs, et ils sont très réactifs pour pouvoir gérer les difficultés. C'est vrai que lorsqu'on a un territoire qui est impacté sur une géographie beaucoup plus large, il y a des distributions qui se font au fil puisqu'il faut pouvoir gérer avec le SMGEAG. Et donc c'est en ce sens qu'avec le centre communal d'action sociale (le CCAS) de la ville de Baie-Mahault et le service technique aussi, en la personne de Monsieur DELOR, ils entrent en contact avec les différentes personnes lorsque le problème se pose sur l'ensemble du territoire Baie-Mahaultien. Ils ont eu à le faire également avec CAP Excellence quand bien même ils étaient sur le SMGEAG puisque CAP Excellence a fait l'intervention pour les trois communes. Donc le job est fait.

Elle pense que c'est une souffrance vécue par tout le monde y compris eux les élus quelques fois puisqu'eux vivent dans les différents quartiers. Mais le maire qu'elle est, se refuse d'utiliser la souffrance des personnes ainsi qu'une problématique aussi difficile pour faire de la publicité sur les réseaux sociaux et en faire une affaire politique politicienne. Elle trouve que ce serait irrespectueux vis-à-vis de sa population.

Et donc avec les différentes personnes du SMGEAG, lorsqu'il s'agit d'avoir ce type de problèmes, elle appelle, ils réagissent tout de suite, ils appellent leurs différents fournisseurs.

Le territoire est impacté sur plusieurs zones, ils avancent au fur et à mesure. Et voilà. Elle les remercie. Heureusement qu'ils étaient à Eau d'Excellence à l'époque, comme cela au moins ils savent qu'ils ont des réponses directes du côté du SMGEAG à travers ces deux personnes-là.

Mais ils restent tout de même... Elle dit à l'attention du président qu'elle ne sait pas ce qu'ils vont pouvoir trouver comme solution mais elle lui a proposé la solution. Parce qu'il faut le dire, ils ont eu une belle rencontre de travail avec lui sur un certain nombre de sujets concernant la ville de Baie-Mahault pour avancer- elle ne va pas venir dans le détail, ils sont en toute discrétion- et les choses avancent. Mais elle pense qu'il faudrait qu'ils trouvent une solution. Les trois maires. S'agissant de la problématique de l'eau, voir comment on peut faire un truc de gestion. Elle ne sait pas. Il faut qu'ils trouvent une solution pour pouvoir régler leurs soucis parce qu'effectivement la population a tendance à ne pas... Même si les usagers ont l'information, parce qu'ils paient leurs factures, ils savent très bien que c'est le SMGEAG mais ils regardent souvent en direction des maires. Voilà. Et puis des réponses souvent sont apportées directement aux maires parce que dans chaque commune il n'y en a qu'un seul.

Le président acquiesce. Il faut trouver une solution, une démarche, précisément pour aborder le sujet ensemble et profiter de l'expertise, le vécu de chaque commune à travers leur maire, à travers leurs représentants au conseil syndical, au conseil communautaire, et qu'ils puissent avancer avec les cadres et les experts aussi parce que leurs connaissances sont forcément limitées mais ils ont des experts qui connaissent donc il faut s'appuyer sur eux pour avancer, trouver des alternatives, faire des propositions pour améliorer sinon la loi en tout cas la gouvernance actuelle du SMGEAG parce qu'encore une fois, il y a un décalage entre ce que dit la loi, ce qui est fait effectivement sur le terrain. Et voilà. Donc déjà la loi elle-même était critiquable parce qu'elle dessaisissait quelque peu les élus notamment du conseil syndical, les élus tout court mais ceux qui les représentent au conseil syndical en donnant une sorte de primauté à l'État ; l'État dessaisissant le pouvoir des élus, c'est-à-dire que pour sortir de ce comité, de ce syndicat, il faut passer par le préfet. Bref, il y avait beaucoup de ... Même pour la formation... Il faut lire le rapport de la chambre régionale des comptes (CRC). D'ailleurs il en parle très largement dans ses différentes correspondances qui elles-mêmes mettent en exergue – ce n'est pas Éric JALTON, c'est vraiment la CRC, il reprend ce qui est dit – cet affaiblissement du pouvoir des élus dans ce SMGEAG. Donc déjà les statuts sont critiquables en eux-mêmes, la loi elle-même et les statuts du syndicat mais, en plus, il y a une dérive qui fait qu'on fonctionne ou on a fonctionné hors statuts avec ce quarteron. Il n'y a nulle part dans la loi où on parle de ce quarteron de responsables- fussent-ils préfet, présidents de collectivités majeures ou président du syndicat- qui décide en lieu et place du conseil syndical ou du bureau syndical qu'on n'a jamais créé depuis 2021. Donc déjà, si on pouvait se mettre dans la loi, malgré ses imperfections, ce serait déjà pas mal. Et à partir de là le plan Marshall devrait peut-être plus facilement être mis en œuvre sous le contrôle évidemment des élus qui retrouveraient leurs prérogatives et ensuite on verrait, en même temps, comment améliorer cette loi, là où c'est possible. Et de façon la plus rapide possible. Discuter aussi de l'accompagnement de l'État. À quelle place l'État est, suivant quel positionnement institutionnel inscrit ou pas dans les statuts ? Parce qu'ils ont besoin de l'État. Ils ne disent pas à l'État « Basta ! ». Non. L'État doit être là, assumer sa solidarité nationale, financer leurs projets mais dans un cadre institutionnel respectueux de la loi et respectueux aussi des élus locaux. Ils ne sont pas quand même des abrutis qu'on met à côté parce qu'ils seraient des incapables et l'État gère avec... Non, ce n'est pas sérieux ça ! Enfin bref, ils se sont compris.

Il pense qu'il faut... Madame le maire de Baie-Mahault a raison, ils vont créer la task force élargie et réunir l'ensemble des communes qui sont en souffrance à CAP Excellence pour discuter de cela avec les experts, les cadres. Discuter de leur stratégie, des propositions à faire, etc. Donc il retient la proposition du maire de Baie-Mahault. D'autant que le président de l'association des maires a souhaité les rencontrer. En émissaire, il ne l'a pas eu personnellement. C'est un ami, il n'y a pas de difficulté. Il a indiqué qu'il n'y a pas de problème dès qu'il s'agit de discuter. Ils vont se rencontrer avec les experts parce qu'il aime bien rester à sa place et ne pas se prendre pour un expert- mais ils sont en politique- pour faire les choix qu'il faut dès lors qu'ils sont éclairés par leurs experts. Voilà. Donc ils vont réunir cette task force : Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, élus, cadres compétents, pour voir ensemble comment ils avancent en stratégie, en propositions, etc. etc. Si Madame le maire de Baie-Mahault en est d'accord.

Madame POLIFONTE-MOLIA lui dit très bien et lui demande de lui signaler quand.

Le président lui confirme qu'elle en sera informée.

Madame POLIFONTE-MOLIA en prend note.

Le président pense qu'ils peuvent conclure là-dessus tout en demandant s'il y a d'autres interventions.

Monsieur Pierre THICOT déclare que sur ces bonnes paroles, il remercie les élus communautaires de leur participation ainsi que de leurs contributions au débat. Puis il leur souhaite une bonne journée.

La séance est levée à 11 heures 57 minutes, tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés.

Ont signé :

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère autre membre du bureau communautaire

Eric JALTON

Lyliane PIQUION